Présentation du Mali

Pays de l'Afrique de l'ouest, le Mali est indépendant depuis le 22 septembre 1960, sa population est estimée entre 12 et 13 millions d'habitants. Le premier régime à vocation socialiste a été à la base de la création de plus de trente quatre sociétés, et entreprises nationales dans l'espace de huit ans (1960-1968). Le Mali a soutenu de luttes de libération des peuples en quête de leur indépendance en Afrique notamment en Algérie, en Guinée- Bissau, et en Afrique du Sud…

Au-delà, de la création d'entreprises nationales, il y a eu aussi la création du franc- malien, ce qui signifie que la plupart des maliens gardent un bon souvenir du Président Modibo Keita renversé en 1968, par l'armée. Après la chute du de la première république, les militaires ont créé le CMLN (Comité militaire de libération nationale) avec à la clé la répression de toutes formes de revendication démocratique du peuple malien. En 1979, le comité militaire a laissé place au parti unique créé par le Général Moussa Traoré.

Avec la mauvaise gestion économique de ce dernier, le Mali comme tous autres des pays du tiers-monde, est tombé sous la coupe des PAS (Programme d'ajustement structurel) imposé par la BM, et faisant sur son chemin des milliers de victimes dans les services sociaux publics tels que l'éducation, et la santé. Face à cette paupérisation, les élèves et les étudiants descendent dans les rues à la fin des années 70 pour revendiquer l'amélioration du système éducatif, et de dénoncer la dictature ainsi que les diktats des instituions financières internationales. Ces manifestations estudiantines, ont été violement réprimées par la dictature. Bilan, plusieurs étudiants arrêtés, et le leader estudiantin Abdoul Karim Camara dit Cabral assassiné en 1981.

En 1991, grâce aux mouvements de revendication démocratique qui a secoué l'Afrique, le peuple malien a renversé la dictature de vingt trois ans au prix de plus deux- cent morts, et plus d'un millier de blessés. En 1992, Mr Alpha Oumar Konaré a été élu à la tête de l'Etat. C'est alors qu'il engage le Mali dans le libéralisme économique sans tenir compte de la faiblesse des structures économiques du pays ; ce qui a abouti à la liquidation en moins de deux décennies de toutes les entreprises nationales (au nombre de quatre vingt dix en 1985) telles que :

- Huicoma (huilerie cotonnière du Mali)
- Chemin de fer
- Compagnie malienne de navigation (COMANAV)
- Société des conserves du Mali (SOCOMA)
- Société nationale des tabacs et allumettes (SONATAM)

Ainsi, les privatisations ont eu comme conséquence directe sur les travailleurs : la dislocation des familles, le renvoie des enfants des écoles, les expulsions des maisons, les divorces, la saisine des biens par les créanciers, le manque de soins pour les femmes et les enfants…

Face à cette phénomène de paupérisation, beaucoup de maliens ont immigré dans les pays limitrophes tels que la Côte d'Ivoire, certains sont allés en Afrique- centrale. C'est pourquoi, on compte plus de quatre million de maliens qui errent dans le monde.

A) L'accaparement des terres en milieu urbain et rural :

- **Milieu rural :**

La spéculation foncière en milieu urbain, et rural est l'un des problèmes qui se posent aujourd'hui avec acuité au Mali. L'accaparement des « terres fertiles» en milieu rural est devenu un phénomène banal. Il n'est pas anodin de voir certains hauts fonctionnaires s'adonner à la raquette des paysans, voir même les escroquer en toute impunité.

Des milliers de paysans ont été expulsés de leurs champs dans la zone de l'office du Niger suite aux difficultés qui ceux-ci ont connu à cause de beaucoup de facteurs : paiement de redevance eau, les crédits (soit en matériel ou en espèce) contractés auprès des banques, l'implication des opérateurs économiques (l'agro- business), la spéculation foncière etc.

Le paysan n'ayant plus de moyen de labourer est soit obligé de travailler comme ouvrier- agricole (comme dans les fazendas en Amérique Latine) ou bien louer son champ à coup de monnaie de singe aux opérateurs économiques.

Dans sa politique de promouvoir « l'agro- business » au profit des opérateurs économiques, les multinationales types MONSATO (pour l'introduction des OGM pour le cas de ce dernier), le groupe français de l'agro- business Dreyfus (celui-ci a un contrat de partenariat avec un opérateur économique du nom de GGB : Grand Grenier du Bonheur), et encouragé par le gouvernement américain par l'attribution du prix millenium- challenge au Président Amadou Toumani Touré, le gouvernement malien a cédé des milliers d'hectares à l'office du Niger aux opérateurs économiques, et au gouvernement libyen (plus de 100. 000 ha pour ce dernier enfin de subvenir aux besoins en riz de la population libyenne) avec des avantages énormes : exonération d'impôts et de fiscalité au nom de la protection des investissement l'un des diktats imposé par la BM, facilité d'accès aux crédits banquiers…

S'ajoute à cela, on a revendu des centaines d'ha des champs des paysans qui ont été expulsés dû au défaut de paiement des redevances eau aux hauts fonctionnaires de l'administration, les officiers de l'armée malienne. Des paysans pauvres obligés de payer chaque saison à l'office du Niger.

« En effet, 24% de la superficie du pays sont arables. 10% seulement sont cultivés par an, et environs un million de ha au Mali est aptes à l'irrigation ce qui fait le potentiel le plus élevé en Afrique de l'ouest. On estime également que l'agriculture est pratiquée par 630. 000 petites exploitations familiales dont la taille moyenne est d'environs 4, 5 ha pour un foyer de neuf à dix personnes.

La filière riz au Mali est l'une des plus compétitives d'Afrique avec de faibles coûts en ressources internes. En 1999, elle contribuait à hauteur de 44 milliards FCFA au PIB du pays, soit 5%, juste après l'élevage et le coton (8% pour ce dernier). Les superficies à aménager en maîtrise complète de l'eau représentent 80.000 ha dont 80% sont situées dans la zone de l'Office du Niger (O.N.). Il faut y ajouter l'irrigation par submersion contrôlée (90.000 ha) et la culture de décrue (60.000 ha).

La zone de l'O.N. qui s'étend sur une superficie aménagée d'environ 60.000 ha, est souvent présentée comme le «grenier à riz» du Mali. Avec ses 32.000 exploitations familiales environ, la zone de l'Office assure en effet 40% de la production totale du riz malien (700 à 900.000 tonnes selon les années), et correspond à plus de 80% des besoins de consommation en riz. Les difficultés d'accès à la terre, aux intrants, aux équipements constituent les principaux goulots d'étranglement pour un grand nombre de paysans.

Concernant l'accès à la terre, les paysans pauvres n'ont pas de problèmes spécifiques dans l'agriculture pluviale (en zone sèche). En revanche, pour l'agriculture irriguée (Office du Niger, périmètres rizicoles de Mopti et de Ségou), il faut disposer d'un capital productif minimum (deux bœufs de labour, une charrue et une herse) pour accéder à la terre. Condition qui exclut un grand nombre de paysans pauvres. En effet, pour réunir ce capital productif, le paysan peut recourir au crédit agricole, mais il doit avoir une capacité de remboursement, ce qui est rarement le cas. Ces paysans pauvres se voient ainsi privés des intrants et des matériels agricoles » (source : Mali : Procès permanent de Tahirou Bah)

Ainsi, la zone de l'office du Niger attire la convoitise des opérateurs économiques, et certains pays (la Lybie, la France, les Etats- unis) ce qui défavorise totalement les paysans qui manquent de tout. Le Groupe Tomota, a exclu des milliers de villageois à Monipebougou de leurs champs, en vue de cultiver le blé. De même le groupe GDCM de l'opérateur économique malien Modibo Keita a exproprié des centaines d'ha à Niono. Suite aux protestations des paysans, une trentaine furent arrêtés en jeter en prison à Markala dont une femme enceinte.

L'implication des multinationales étrangères s'effectuent en complicité avec les opérateurs privés locaux du Mali ce qui rend difficile la tâche non seulement aux paysans, mais aussi aux organisations de défense des droits humains. Avec la montée économique de la Chine, celle-ci est impliquée dans plusieurs projets similaires de ce type. A Kita, au centre sud du Mali là ou il y a des gros arbres commercial, des centaines d'ha de forêt ont été abattu par les sociétés de construction chinoises. Les villageois sont obligés d'abandonner leurs champs du fait des travaux routiers.

- **Milieu urbain**
- ***Cas de Sabalibougou en Commune V dans le district de Bamako***

La question foncière se pose presque dans toutes les commune de Bamako. Cette situation est due aux promoteurs immobiliers en complicité avec les mairies qui sont en charge de la gestion foncière dans les communes du Mali (il y a sept ans trois communes dans tout le Mali). Des dizaines de quartiers (Kognoumani, Yirimadio, Lafiabougou- bougoudani, Djicororni, Niamakoro…) ont été l'objet de démolition et d'expropriation. D'autres quartiers sont menacés tels que Daoudabougou.

Les spéculateurs fonciers, et les mairies s'accaparent ainsi des quartiers auto- construit, et mis en valeurs par plusieurs dizaines d'année de travail. Le cas du quartier Sabalibougou en commune V se relève très aigu, au vu des injustices répétées dont les populations ont fait l'objet. Démoli en juin 2002 Sabalibougou abritait plus de 2000 personnes à faibles revenues, et par fois très pauvres. Profitant d'un projet de construction d'un centre de **la femme et de l'enfant**, la mairie a démoli plus de 400 maisons. Malgré les promesses, et une décision de la cour suprême donnant raison aux familles victimes, les habitants de Sabalibougou sont dans une attente permanente pour qu'ils soient relogés.

- ***Cas de Tabacoro***

Les habitants de Tabacoro sont : des paysans, des exploitants agricoles, des éleveurs, des maliens de l'extérieurs, des petits salariés, des retraités, des garagistes, des déflatés de l'armée… les principales activités de la zone : l'agriculture, le maraichage, l'aviculture, l'élevage, l'arboriculture, la production du bois et de charbon…

C'est sur cette zone, qu'il y a eu l'expropriation de plus de 500 ha pour utilité publique. Par le biais d'un simple communiqué radiodiffusé l'Etat a invité les habitants de se présenter à la direction régionale de l'urbanisme basé à Kati. Le 23 avril 2009, le conseil des ministres a approuvé le projet de décret d'expropriation de toute la zone. Le 04 mai 2009 le décret N° 09-190 PRM a été signé par le Président de la république. Dans ce décret, il a été précis qu'une liste des personnes concernées sera établit, et que le dédommagement sera pris par le budget national.

A ce jour aucune liste n'a été établit. Le 03 juin 2009, un autre décret créant le titre foncier N° 40-395 sur une superficie de 350 ha a été affecté au ministère du logement, des affaires foncières et de l'urbanisme. Pour continuer la procédure illégale d'expropriation, un communiqué a été diffusé le 12 juin 2009 en pleine hivernage interdisant toute culture sur la zone alors que beaucoup des paysans ont commencé à cultiver. C'est dans ce contexte que les populations se sont organisées pour continuer la lutte contre «l'expropriation en toute violation du code domaniale ».

S'ajoute à cela, les multiples cacophonies administratives pour davantage semer la confusion. Les plans changent presque tous les jours. Le gouvernement argue que les populations seront dédommagées alors qu'il y a plusieurs cas antécédents non dédommagés cas des victimes du stade 26 mars, de Kabala...

L'impact néfaste de cette expropriation n'est plus à démontrer. Les activités économiques des populations démunies ont cessé, plus d'agriculture, plus d'élevage… Aujourd'hui, le gouvernement argue que ces logements sociaux sont d'ordres d'utilité publique alors que l'accès à ces logements est de ce qu'est le plus douteux au Mali. Mieux il n'y a aucun texte au Mali qui qualifie « les logements sociaux » d'utilité publique.

B) La lutte des travailleurs au Mali

- ***Cas de Huicoma***

L'huilerie cotonnière du Mali SA (HUICOMA SA) a été crée le 12/03/79 suivant l'ordonnance N° 79-15 CMLN avec pour mission de :

- valoriser la graine de coton et ses sous produits ainsi que d'autres oléagineux par leur transformation, commercialisation tant au Mali qu'à l'étranger ses produits, finis ;
- en plus généralement mener toutes les activités industrielles ou commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement à cette mission ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Le siège social se trouve à Bamako. Le capital social qui était au départ de 500. 000 FCFA en 1979; a été porté à 16. 500.000 FCFA se répartissant comme suit avant la privatisation en 2005:

- Etat Malien 96,13%
- Mme Thiam Adja 0, 74% une femme d'affaire malien ;
- personnel HUICOMA/ CMDT 1, 48% pour les travailleurs ;
- Dionké Yaranagoré 1,64% un opérateur économique privé malien.

L'Etat a hérité les actions de la CMDT (Compagnie malienne des textiles) en 2000 qui était de 32%. HUICOMA dans son évolution a fait l'acquisition de l'usine de Koulikoro ex SEPOM (Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali) en 1986, et l'usine de Kita ex SEPAMA (Société d'Exploitation des Produits Agricoles du Mali) en 1995. C'est ainsi que société HUICOMA, s'est retrouvée avec deux unités industrielles complémentaires (SEPOM de Koulikoro, et SEPAM de Kita) qui produisent de l'huile neutre, et de l'huile raffinée. Mais seule, Koulikoro dispose d'une raffinerie en plus d'une savonnerie, et d'une crémerie. Elle a confirmée ses activités pour subvenir les besoins en huile, savon crème de beauté tourteau, et soulager les populations maliennes malgré les prix imposés par l'Etat. Les premières difficultés ont commencé en 1994 suite à la dévaluation du francs FCFA. Huicoma avait contracté des prêts en francs- français sous la garantie de l'Etat, et beaucoup de ses créanciers se trouvaient en Europe.

La parité francs français-francs cfa est passé de 1ff=50 FCFA à 1ff=100 FCFA entraînant du coup le renchérissement des coûts à l'importation des matières et consommables indispensables au bon fonctionnement des usines. A cela s'ajoute la flambée du prix de la graine de coton sur directives du FMI et de la Banque Mondiale, la hausse du prix de l'électricité et des hydrocarbures. Il était interdit à Huicoma d'appliquer une véritable politique de prix, car le Gouvernement ne voulait pas une hausse sur le prix de l'huile, du savon, étant considérés comme des produits de premières nécessités ainsi que l'aliment bétail.

Pour sortit l'usine des difficultés, l'Huicoma a investi 12 milliards sur son fonds propres en 2004. Dans le cadre du partenariat Mali-France, CFDT (Compagnie Française du Développement des Textiles) devenu après DAGRIS assurait l'ingénierie, et la fonction de maître d'œuvre délégué. A ce titre elle assistait Huicoma et la conseillait. C'est ainsi qu'elle a construit un atelier de glycérine de l'ordre de 3 milliards de FCFA qui n'a servi finalement à rien.

- ***Les raisons d'une privatisation***

Le Gouvernement malien qui depuis les années 80, est sous les diktats des institutions financières internationales a presque liquidé toutes les sociétés et entreprises nationales à coup de monnaie de singe. Les quelques rares sociétés restantes telles que la CMDT, l'Huicoma, la SOTELMA et le chemin de fer ont été victimes de mauvaise gestion, de la corruption et du népotisme. En effet le Gouvernement sous la pression de la BM avait promu la privatisation de la CMDT et au plus tard le 1er Aout 2008. Quant à la SOTELMA, le Gouvernement vient de céder 51% de son action au profit de MAROCTELECOM, le chemin de fer a été cédé à la CANAC (Compagnie Canadienne) une multinationale canadienne.

Pour le cas de Huicoma, l'Etat a privilégié les opérateurs économiques maliens. C'est ainsi qu'il a cédé 84, 13 % de son action au Groupe Tomota en Mai 2005. Très rapidement le Groupe Tomota a licenciés 411 travailleurs en juin 2006 pour motif économique alors que rien ne justifiait cet acte. Depuis lors les travailleurs se battent pour que justice leur soit rendue en vain. D'autres travailleurs en activités sont sans salaires depuis des mois et l'usine est complètement en arrêt total d'activité.

Le 10 Novembre 2009, les travailleurs de HUICOMA licenciés depuis 2005 et non licenciés avec le soutien des mouvements sociaux, ont décidé d'organiser un sit in illimité à la bourse de travail de Bamako enfin de se faire entendre auprès des autorités, et expliquer à l'opinion nationale et internationale la situation qui prévaut au sein de l'entreprise et dans les villes (Koulikoro, Koutiala, Kita) qui abritent les différentes unités industrielles.

Pour rappel le Groupe Tomota, n'a jamais respecté un seul article du cahier de charges au grand dame du gouvernement de la République du Mali malgré les multiples avantages (non payement de taxes pendant huit ans, exonérations douanières, la baisse du prix de la graine de coton, la cession de Huicoma à 9 milliards alors que celle-ci est estimée à plus de vingt milliards FCFA) que ce dernier lui a accordé , qui le favorisait et l' assurait le développement même de l'entreprise.

Avec l'enclenchement du sit-in illimité en novembre 2009, les travailleurs ont exigé :

- La reprise sans délai et sans condition de l'Huicoma par l'Etat au groupe Tomota ;
- Le paiement sans délai et sans condition du plan social conformément à celui des travailleurs de la CMDT qui a été adopté en 2003 et amélioré tout récemment;
- La reprise sans délai et sans condition des activités de l'entreprise ;
- Le paiement immédiat des arriérés de salaires des travailleurs qui sont en activité (six mois) et celui des saisonniers;
- Le versement immédiat des cotisations à l'INPS ;
- La régularisation administrative de la situation des travailleurs (avancement, reclassement);
- Le paiement immédiat des indemnités de licenciement des 31 travailleurs arrêtés, emprisonnés en juin 2006 et licenciés après ;

Ce sit-in a permis aux travailleurs de rencontrer le bureau exécutif de l'UNTM, les représentants du Ministère des Investissements, Industries et du Commerce, les députés des trois villes (Koulikoro, Koutiala, Kita), les partis politiques, les artistes, les associations et les personnes ressources.

En vue de trouver une solution durable au problème, le Gouvernement a créé une commission ad-hoc composée de :

- Le Ministère du Travail
- Le Ministère de l'Industrie
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère du développement Social
- Le Ministère de l'Agriculture
- L'UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali)
- Le CNPM (Conseil national du patronat du Mali)
- Les Représentants des travailleurs de Huicoma

Cette commission ad- hoc a pour tache de :

- Procéder à l'examen de toutes les questions concernant la vie de la société et les conditions de travail des salariés en vue de solution appropriées
- Prendre toutes les mesures appropriées pour élaborer un projet d'un plan social pour les travailleurs.
- ***Conclusion :***

Après un an de lutte à la bourse du travail, les travailleurs ont obtenu du gouvernement la signature d'un protocole d'accord en date du 30 mai 2010 obtenant certains droits et garantissant en l'avenir la régularisation de ce qui reste. Aujourd'hui le sit-in enclenché le 10 novembre 2009 a été levé par les travailleurs. En levant le sit-in, les travailleurs de Huicoma espèrent ainsi montrer leur bonne volonté en donnant une seconde chance aux décideurs politiques de résoudre définitivement la question.

- ***Cas des travailleurs de la mine d'or de Morila***

L'industrie minière, malgré les apports substantiels qu'elle est capable de générer sur différents secteurs socioéconomiques, est susceptible d'engendrer des problèmes environnementaux majeurs, tant sur le milieu naturel que sur le milieu humain.

Ces problèmes évalués en impacts négatifs, constituent les conséquences de l'industrie extractive sur l'environnement. L'exploitation des industries extractives détruit l'environnement et le tissu socio économique. Au-delà, des milliers de villageois sont expropriés à coup de monnaie de singe de leurs terres (cas de la SOMADEX : un ha acheté à 5000 FCFA moins d'un euro) pour installer les entreprises aurifères. Il y a plusieurs conséquences de l'exploitation minière sur l'environnement qui se manifeste :

- **Conséquence sur le milieu biophysique :**

Les activités minières, à cause de l'ouverture des carrières, de l'utilisation d'engins lourds et d'autres types de machines, sont susceptibles d'entraîner un important déséquilibre de l'environnement naturel, en affectant la végétation locale, l'habitat naturel et la vie animal

- **Conséquence sur les sols :**

Les travaux d'exploitation minière génèrent des conséquences sur le sol à cause de la circulation d'engins et des véhicules de chantiers. Ces conséquences peuvent se manifester sous formes de tassement local des sols qui peuvent subir en conséquence des modifications dans leur structure.

Cet impact sera très marginal et ne sera ressenti qu'au niveau des chantiers de stockage de stériles et dans les alentours du bassin à boues.

- **Conséquence sur la végétation, la biodiversité et la faune :**

Sur ce plan, l'accroissement de la population donne lieu à une pression importante sur les ressources naturelles qui se traduit par :

• Une forte pression sur les ressources forestières avec des défrichissements agricoles, les prélèvements de bois qui est la principale source d'énergie domestique ;

• La diminution de certaines espèces d'arbres de grande valeur et le recul du couvert forestier et arboré

• Le recul de la biodiversité et la menace qui pèse sur certaines espèces fauniques, à cause des feux de brousse, de la chasse culturelle et du braconnage.

- **Conséquence sur l'agriculture :**

Il est habituellement perceptible dans les zones d'exploitation minière que les bras valides renoncent de plus en plus à l'agriculture pour chercher du travail dans la société minière. Dès l'ouverture d'une mine, la production agricole baisse. Les jeunes abandonnent les travaux champêtres pour venir s'installer aux abords immédiats de la mine à la quête d'un emploi d'ouvrier dans la société.

Par ailleurs, la mise et l'ensemble de ses infrastructures annexes occupent une surface qui est définitivement extraite du domaine foncier de la collectivité, sans autres apports compensatoires ou d'indemnisation.

En termes d'impacts résiduels direct, l'occupation de ces constitue une perte d'espaces de terres de culture pour les populations locales qui n'y auront plus accès du fait de la présence de la mine.

- **Conséquence sur l'élevage et la pêche :**

Dans le cadre de la réalisation d'un projet minier, les pertes de pâturages se limitent à l'emplacement des infrastructures liées au projet. Ces zones qui sont habituellement une propriété foncière de la collectivité locale, seront complément extraites de l'usage des populations locales qui ne pourront plus y exercer les activités traditionnelles courantes de faire paître les troupeaux.

- **Conséquence sur le patrimoine culturel :**

L'ouverture d'une mine provoque un afflux massif de populations venant de différents horizons à la recherche d'emplois. Cette situation inhérente à toute activité industrielle, génère des effets négatifs sur certaines valeurs traditionnelles. Des perturbations se sentiront aussi bien dans les zones de départ que dans la zone d'accueil. En se séparent de leurs arrivée sur les nouveaux lieux à la recherche d'emploi peut créer une perturbation de l'équilibre des structures sociales.

Impacts sur les ressources en eau :

L'industrie minière rejette plusieurs milliers de tonnes de stériles et de résidus chaque année. La majeure partie de ces rejets provient de l'exploitation de dépôts sulfurés. Ces résidus miniers sont exposés à l'air et à l'eau, ou ils s'oxydent en présence de certaines bactéries, comme le thiobacillus ferrooxidans. Les eaux de ruissellement entraînent avec elles ces produits de l'oxydation, de l'acide sulfurique et des métaux sulfurés nouvellement formés, les libérant dans l'environnement sous forme de drainage minier acide (DMA).

Ce phénomène aboutit à la formation d'eaux acides qui véhiculent des métaux lourds dont certains sont particulièrement dangereux pour la santé humaine et animale. Ces effluents acides peuvent atteindre la nappe souterraine et entraîne ainsi une contamination des eaux profondes.

- **Conséquence sur la santé, l'hygiène et la sécurité :**

Pendant les travaux d'exploitation, les poussières et les fumées par les différents chantiers miniers peuvent entraîner des nuisances diverses et des maladies respiratoires chez les riverains de l'usine, en particulier les travailleurs de la mine. Dans les villages riverains, le bruit des véhicules de service, des broyeurs et des concasseurs pourrait perturber le calme habituel des populations locales et créer des nuisances sonores.

Les effets de la pollution sonore et des vibrations sur le milieu biologique peuvent se traduire par une perturbation du calme au niveau de l'environnement ambiant. Les travailleurs de la mine seront particulièrement les plus exposés à ces facteurs de risque.

Des accidents professionnels pourraient aussi arriver dans les chantiers, particulièrement dans la mine souterraine et dans les galeries où les risques d'effondrement sont plus élevés. En effet, les projets miniers constituent des sources potentielles de plusieurs types de risques, surtout pour les travailleurs et les employés de la mine, parmi lesquels:

- les accidents liés aux circulations d'engins lourds et aux explosifs;
- les maladies et les accidents professionnels;
- les dangers liés à la manipulation des machines et des produits dangereux;
- les risques d'explosion: dans les galeries, des emballages et des containers sous pression ou en laboratoires;
- les risques d'émanation de gaz toxiques dus à des rejets de produits toxiques;
- les risques de déversement de produits dangereux;
- les risques liés au bassin à boues;
- les risques d'électrocution, de brulure, de chute et d'incendie, etc.

La toxicité par bioaccumulation consécutive à l'inhalation de produits chimiques, conduit à des intoxications latentes et durables de populations souvent situées en aval de l'exploitation et qui consomment une quantité importante de poisson. Ces intoxications se traduisent par:

- des avortements spontanés,
- des malformations de fœtus,
- des maladies du système nerveux.

- **Déplacement des populations :**

Les activités minières sont susceptibles d'entraîner un déplacement involontaire des populations de leur lieu d'origine vers de nouveaux sites, créant de ce fait, des effets sociaux perturbateurs sur les familles et les résidents autochtones. Les projets miniers qui déplacent involontairement des populations donnent en général lieu à de sérieux problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

- les systèmes de production sont démantelés;
- les biens de production et les sources de revenus sont perdus;

- les populations sont déplacées dans des zones où leur capacité de production peut être inadaptée et où la concurrence pour les ressources est plus rude;

- les structures communautaires et le tissu social peuvent être affaiblis;

- les groupes d'affinités peuvent être dispersés;

- l'identité culturelle et l'autorité traditionnelle peuvent être perturbées.

Le déplacement involontaire peut donc être source de difficultés à long terme en entrainant un appauvrissement des populations touchées et causer des dégâts à l'environnement.

- **Conséquence sur l'inflation du prix des denrées de base :**

Avec l'avènement d'une mine, il est prévisible que les prix des denrées de base connaissent une hausse certaine. Il est à noter que cette situation d'inflation prévisible est inhérence au développement de tout projet du genre qui injectera des ressources financières non négligeables dans une localité où la libre concurrence est de mise.

Par ailleurs, étant donné que les sites miniers sont généralement situés dans les zones ou ils constituent la principale ressource économique, leur fermeture présente des répercussions socio-économiques importantes. La gestion de l'après mine et la reconversion de la main d'œuvre et des sous- traitants locaux doivent donc être programmées, en étroite collaboration entre la compagnie minière, les populations concernées, le gouvernement et les autorités locales.

- **La lutte des travailleurs de la mine d'or de Morila.**

Depuis des années, le Mali est le troisième producteur de l'or en Afrique après le Ghana et l'Afrique du Sud. Malgré cette rente prépondérante sur le marché de l'or, le Mali ne reçoit que moins de 20% de son or. Les multinationales en charge de l'exploitation des mines d'or ne respectent pas souvent le cahier des charges. Des milliers d'ouvriers sont victimes d'abus de la part des multinationales.

En 2005 certains d'entre eux ont élevé la voix pour dénoncer les conditions de travail, et les multiples violations du code de travail et même le cahier des charges. Les droits fondamentaux du travail sont brimés : contrats falsifiés, primes de rendement non versées, absence de médecins et d'ambulance pour les ouvriers sur le site minier dont Morila fait exemple.

Les réalités sont cachées : horaires ambitieux, normes internationales du travail non respectées, licenciements abusifs, véhicules défectueux, pression sur les travailleurs. L'exploitation obsessionnelle de la richesse, absence de normes environnementales : fuite de cyanure, présence constante de poussière, dégradation du niveau de vie des habitants locaux, pots de vin aux chefs régionaux, déplacement des populations, mauvais contrôle sur l'or exporté comme le mentionne le rapport de la FIDH (2006).

Ce sont les investisseurs étrangers qui tirent profit de l'industrie aurifère. Les codes miniers mis en place avec le soutien de la Banque mondiale encouragent l'investissement étranger en offrant aux entreprises étrangères de vastes exemptions fiscales pendant cinq années, privant ainsi l'État des ressources qu'il pourrait tirer de cette activité économique alors que l'exploitation d'une mine dure rarement plus de 10 ou 15 ans. Le Mali dispose de cinq sociétés aurifères qui se repartissent comme suit :

- Région de Kayes : Sadiola, Yatéla, Loulo, Tabakoto ;

- Région de Sikasso : Morila, Syama.

Ces sociétés sont mises en place et gérées par plusieurs actionnaires dont l'État. Ainsi, par exemple, le capital de la SEMOS (Société d'Exploitation des Mines d'Or de Sadiola) se répartit comme suit :

- AngloGold Ashanti (Afrique du Sud) : 38 % ;

- Iamgold (Canada) : 38 % ;

- État malien : 18 % ;

- SFI : 6 %.

- **Les expulsions de migrants :**

Face aux inégalités que reste- il à une jeunesse abusée et désabusée. C'est alors que des milliers de personnes n'ont plus d'autre choix que d'aller chercher une vie meilleure ailleurs. Ainsi, des milliers de jeunes gens abandonnent leurs pays d'origines au péril de leurs vies pour joindre l'eldorado Européen. Les pays maghrébins (Lybie, Maroc, Algérie) devenus des pays de passages pour ces immigrés répriment sans autre forme de procès ces damnés de la terre.

En manque d'une politique alternative face à l'immigration clandestine, l'UE par le biais des politiques répressives et sécuritaires se résumant au pacte Européen, directive retour, frontext… tente de barrer la route à ces damnés de la terre. Pour y parvenir, certains pays maghrébins sont financés à coup de milliard pour jouer le rôle de « gendarme » des frontières de l'UE.

En Libye selon le rapport 2007 de Fortress Europe sur les conditions de passage des migrants en Libye, il y a eu 6725 arrestations en 2006 et 2007. 60 000 détenus en 2007, 1579 morts durant la traversée en Libye. De 2003 à 2006, 198 000 migrants ont été expulsés.

En ce qui concerne le Mali, en août 2008, 135 maliens ont été expulsés de la Libye, et 420 en novembre de la même année. En novembre et décembre 2003, il y a eu des centaines d'expulsions au Mali en provenance de la Libye. Récemment en mai 2010, 149 expulsés sont revenus de la Libye. S'ajoute à cela, chaque année plus de 300. 000 sont expulsés de la France.

C) Situation politique /sociale du Mali

Les organisations de lutte de défense des droits humains au Mali visent à travers leur action l'interpellation des décideurs au plan national, et Africain en ce qui concerne les politiques néolibérales, et leurs conséquences désastreuses sur la vie des populations démunies. Il s'agit pour ces associations de construire des espaces des plus démunies, engager des luttes sociales au quotidien contre toutes les formes de domination : économiques, politiques, intellectuelles, culturelles, raciales, de créer et de renforcer les espaces d'éducation populaire, et de luttes concrètes contre les politiques néolibérales, de viser la convergence entre toutes les luttes sociales au plan national, africain et international en ce qui concerne des solidarités condition sine qua non de la libération des peuples du joug du capitalisme financier international. Car le capitalisme ne peut que construire un monde d'inégalités et d'injustice.

Le constat à juste titre est que le rôle, et la responsabilité directe des Etats Africains dans la paupérisation des couches défavorisées ne plus être passée sous silence. La cause des Grévistes de la mine d'or de Morila, des travailleurs licenciés de Huicoma, des déguerpis, des cheminots licenciés et des expulsés d'Europe et d'ailleurs sont devenus aujourd'hui des luttes sociales concrètes au Mali que les organisations de défense de droits humains soutiennent avec à la clé l'implication effective des victimes eux- même.

En effet, l'année 2006 a été pour les victimes du système une occasion de se faire connaître tant au niveau local qu'international dû à la tenue du forum social mondial polycentrique, qui a été organisé à Bamako en janvier 2006. S'ajoute à cela les différentes rencontres sociales organisées au Mali par différentes organisations telles que : le forum des peuples organisé chaque année par la CAD- Mali, le forum des « sans » organisé par le Mouvement des sans voix, et les journées de l'AME…

D’autres secteurs de lutte sociale est similaire au cas des Grévistes de Morila. Les travailleurs licenciés de Huicoma, les 600 cheminots licenciés du chemin de fer suite à l’arrivée de la CANAC (Compagnie canadienne) sous le nom de Transrail, les partants volontaires à la retraite de l’éducation et de la santé, les travailleurs compressés, les jeunes volontaires de l’Agence pour la promotion de l’emploi jeunes (APEJ) tous victimes du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) imposé par la BM initiatrice des mesures impopulaires, a-démocratiques, et injustes en Afrique.

Les programmes d’ajustement structurel, miroirs de la misère socio économique, le mauvais choix et la faiblesse des capacités de négociation des représentants des gouvernements au moment de la signature des accords de prêts dans le cadre de la contractualisation de la dette publique extérieure bilatérale et multilatérale, les mauvais choix politiques des gouvernements notamment dans le domaine des options politiques sont à la base de la paupérisation des travailleurs, et des populations.

En rapport avec les modèles de développement (Aide Publique au Développement, les conditionnalités des dettes, les DRSP, les APE, les PAS, écoles, santé), les programmes de développement mal conçus, inadaptés et non maîtrisés ; ceux ci sont généralement des programmes qui résultent de la nécessité de satisfaire aux exigences des partenaires techniques et financiers, en acceptant de faire opérer des

l'Africa Growth and Opportunity Act (AGOA) américain ou autres ententes commerciales bilatérales et multilatérales, l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), le NEPAD– ont provoqué une augmentation vertigineuse du taux de sans-emploi au Mali.

Ces politiques ont tellement appauvri les populations que celles-ci sont dorénavant contraintes à accepter n'importe quelles conditions de travail pour ne recevoir qu'un salaire de misère. Que le Mali soit engagé aussi grossièrement dans cette folle course de destruction des conditions d'emploi, dans ce nivellement par le bas qu'est la précarisation et la flexibilisation du marché de l'emploi, révèle bel et bien le déficit démocratique auquel notre pays est aujourd'hui confronté.

L'extension de cette logique marchande à l'ensemble de l'environnement risque fortement de réduire sa capacité à subvenir aux besoins des générations futures. La surproduction en milieu rural, atteinte à coups de pesticides, d'intrants chimiques et d'organismes génétiquement modifiés, a déjà rendu infertiles des millions d'hectares, trop souvent pour ne répondre qu'à des besoins d'exportation vers les marchés étrangers. La dévastation des forêts et des cours d'eau, livrés à l'entreprise privée, met en péril leur capacité à accueillir l'ensemble de la biodiversité terrestre. L'extension des droits de propriété privée aux savoirs traditionnels, pourtant développés par les populations au cours des siècles, privera celles-ci de remèdes médicinaux assurant leur santé et leur bien-être – pour ne profiter financièrement qu'à quelques multinationales.

Le contexte est aussi marqué au plan international par la montée de la Chine en puissance économique émergente, occupant la majeure partie du marché mondial, et dominant systématiquement le marché africain de ses produits (électronique, mécanique, textiles, etc…). Ce boom économique ou émergence phénoménale, offre l'opportunité à la Chine aujourd'hui de discuter la place d'un leadership économique mondial avec les Etats-Unis d'Amérique. A travers les luttes sociales, les mouvements des plus précaires au Mali, et ailleurs en Afrique, renforcent la résistance face à la force illégale et illégitime du G8, des institutions financières internationales comme la Banque Mondiale, et le FMI.

En dénonciation de ces politiques, les grands oubliés de la République les touaregs entrent en rébellion depuis plus de quarante ans environs contre le pouvoir central de Bamako. En mai 2007, ils rompent les accords signés depuis 1990, prennent les armes contre un camp militaire à Kidal au nord du Mali.

La question touareg ressurgisse de nouveau, les islamistes salafistes d'Al Qaida se servent du grand Sahara du Mali comme base arrière après avoir connu des échecs en Algérie. L'Etat malien est pris dans son propre piège. S'ajoute à cela les injonctions de la Lybie avec certains rebelles ne facilite aucunement la tâche de Bamako à faire efficacement face à la question du nord. Le nord du Mali étant un endroit de taille stratégique, les américains par le biais de la coopération militaire contre les terroristes entraient les troupes maliennes à faire face aux islamistes d'Al Qaida. L'Angleterre aussi a obtenu du Mali le survol illimité de l'espace aérien malien pour traquer les terroristes. Les populations autochtones prises entre deux feux ne savent plus à quel saint s'avouer. Ainsi toute tentative de revendication des droits sociaux, économiques et culturels de la part des « touaregs- nomade » du nord est qualifiée comme séparatisme de la part du pouvoir central de Bamako.

D) Le réchauffement climatique enjeux et perspectives

- L'Afrique, le continent le plus touché par le réchauffement climatique ?

L'Afrique qui est le continent le moins pollueur de la planète subie aujourd'hui de plein fouet les effets du réchauffement climatique : inondations, pluies imprévisibles, avancement du désert, la sécheresse… Le continent africain souffrira plus que tous les autres continents par le réchauffement climatique.

- **Les conséquences du changement climatique sur l'Afrique**
- **La désertification**

Les terres africaines se désertifient, et les sols dégradent à cause du réchauffement climatique et surtout dans les zones semi-arides au détriment des terres fertiles auparavant (terres arables, forestières, etc). Les causes de la désertification sont liées à des facteurs naturels et climatiques (réchauffement climatique, diminution de la pluviométrie) tout comme à l'activité humaine (déforestation, surexploitation agricole, feux de brousse, gaspillage des ressources hydriques).

Certains pays dont le Mali, sont situés dans les zones arides ou semi-arides. La désertification concerne surtout presque la moitié du nord du Mali et les pays tels que la Mauritanie appelés les zones sahariennes. Mais toute la zone sahélienne est également menacée d'une perte progressive de sa diversité végétale et animale.

La pression agricole sur les terres augmente constamment dans les pays de l'Afrique de l'ouest. Cette pression entraine une dégradation importante des sols, marquée entre autres par l'augmentation des superficies défrichées, une des causes de la progression de la désertification. Le Mali, peut être qualifié comme un grand pays désertique. En effet, les deux tiers de son territoire national sont arides ou semi-arides, 85% de sa population y vivant contre seulement 15% en zone humide.

La désertification a abouti à un abandon partiel ou total des terres cultivables par les paysans avec comme corollaire la disparition des espèces fauniques, et végétales. Il s'ensuit un exode rurale grandissant et une paupérisation des populations. Dans le contexte actuel de la crise alimentaire mondiale, ce phénomène est d'autant plus inquiétant.

- **Dégradation du couvert végétal**

L'une des conséquences du réchauffement climatique en Afrique est la dégradation du couvert végétal, la diminution ou la disparition progressive des différentes espèces d'arbres, et de plantes qui poussent dans une région géographique déterminée, la baisse de la pluviométrie sur plusieurs décennies ou d'origine humaine comme la déforestation, les feux de brousse, la surexploitation des champs agricole ou la contamination chimique des sols.

Les forêts constituent une des principales ressources végétales en Afrique. Elles favorisent la production d'oxygène, la conservation d'un microclimat, et d'une pluviométrie régionale déterminée. Nombre d'espèces animales y trouvent leur espace vital.

L'inventaire des ressources ligneuses sur la période 1985-1991 a estimé le domaine forestier national du Mali à une centaine de millions d'hectares, dont seul un tiers (32,4 millions d'ha) ont une réelle production forestière. La même étude a estimé les formations végétales agricoles à 15,7 millions d'hectares. Ces formations naturelles sont sujettes à de nombreuses pressions et subissent de profondes mutations dues essentiellement aux aléas climatiques, et à l'action de l'homme. Selon la Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques (DNRFFH), ce sont plus de 100 000 ha de forêts qui disparaissent chaque année au Mali.

D'après une étude du Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNSRT) de 1997, les feux de brousse consument 14,5 millions d'hectares par an. Pour la même période, le potentiel de régénération est estimé à 7 millions de tonnes. Les pâturages naturels ont été estimés en 1995 à 35 millions d'hectares (selon une étude du Ministère de l'Environnement). Ils sont en constante diminution du fait de la persistance de certaines pratiques désastreuses comme les feux de brousse, la suppression des couloirs de passage pour le bétail, et la disparition des pistes de transhumances. La désertification est une conséquence directe de la dégradation du couvert végétal, et tout particulièrement de la déforestation.

Cette dégradation induit progressivement en Afrique un raccourcissement de la durée des transhumances, une concentration prolongée des troupeaux autour des points d'eau permanents, et un déplacement des terroirs pastoraux du Nord vers les zones soudanienne et guinéenne du Sud, plus riches en pâturages. On observe même une tendance à la sédentarisation des éleveurs dans la zone du delta du Niger ou plus au Sud. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits fonciers entre les différents usagers de l'espace, notamment entre les agriculteurs, et les pasteurs et éleveurs.

- **Dégradation des sols**

Les sols dégradés et lessivés se caractérisent par une diminution de la teneur en éléments organiques nutritifs. Soit une perte de leur fertilité qui entraine une réduction de la production végétale. La dégradation des sols se traduit par une modification de leurs caractéristiques physicochimie-chimiques, ce qui déstabilise leur structure, et modifie leur topographie et tous les systèmes de drainage des eaux. Les facteurs qui conduisent à la dégradation des sols sont les effets combinés de l'érosion hydrique et éolienne, l'exploitation agricole inappropriée, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (défrichements, déforestation, sur-pâturage, travaux routiers et miniers), la contamination chimique et la diminution de la pluviométrie.

Plusieurs contraintes agronomiques limitent le potentiel cultivable des sols. Les 3 à 3,5 millions d'hectares de terres cultivées annuellement au Mali se caractérisent par un niveau de fertilité moyen à faible, avec des carences en phosphore, en potassium, en soufre et par une forte sensibilité à l'érosion éolienne et/ou hydrique (Plan National d'Action Environnementale, 1998).

Les pertes annuelles moyennes en terres arables du fait de l'érosion sont de l'ordre de 6,5 tonnes/ha/an, variant de 1 tonne au Nord à plus de 10 tonnes au Sud (Bishop et Allen, 1989). Des chiffres de 31 tonnes ont été enregistrés du côté de Sikasso. La pression agricole s'est accrue progressivement. L'augmentation des superficies cultivées n'a pas été accompagnée d'une croissance des rendements des cultures vivrières qui sont restés faibles. Cette pression s'est traduite par une dégradation importante des sols, marquée entre autres par l'augmentation des superficies défrichées.

Dans les régions où la pression démographique est forte, on observe la mise en culture des terres marginales et/ou forestières, une diminution de la durée mise en jachère, une réduction de la fertilité et une accentuation de l'érosion. La dégradation des sols conduit à des problèmes environnementaux qui se traduisent par une perte de la biodiversité végétale, une diminution des terres cultivables, l'ensablement des cours d'eau, l'envasement des mares et la ré- alimentation insuffisante des eaux souterraines, notamment. La perte de revenus agricoles due à l'érosion varie entre 4239 FCFA/ha/an en zone sahélienne jusqu'à 90000 FCFA/ha/an en zone soudanienne selon les cultures et les pentes de terrains (Bishop et Allen, 1989). Pour l'économie du Mali, les coûts liés la dégradation des terres oscillent entre 20,9 et 26,5% du PIB, soit deux fois la dette extérieure du Mali.

- **L'ensablement du fleuve Niger**

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'ensablement désigne tout envahissement par des grains de sable, aboutissant à l'accumulation de sable et/ou la formation de dunes. L'érosion éolienne est la cause principale de l'ensablement. Le vent joue le triple rôle d'agent érosif, de transport et de dépôt dans la formation des dunes. La cause principale de l'ensablement des plans d'eau est la force hydrique. L'eau est le vecteur de l'érosion hydrique des berges, ainsi que du transport et du dépôt du sable dans les lits des cours d'eau. Les causes majeures de l'ensablement du fleuve Niger sont:

- l'action de l'érosion hydrique qui détruit les berges. Le matériau érodé composé de sable et de limon est à l'origine du comblement du lit du fleuve et de sa vallée,

Au Mali, la diversité biologique est liée à ses quatre zones éco-climatiques (saharienne, sahélienne, soudanaise et pré guinéenne) et à ses divers écosystèmes particuliers comme le Delta central du Niger. Le Mali dispose d'un patrimoine biologique riche et varié. Mais de nombreuses espèces de plantes et d'animaux sont menacées de disparition. En tout, 1739 espèces ligneuses spontanées ont été recensées, dont au moins 8 espèces de plantes sont considérées comme endémiques du Mali (source: Rapport National sur l'État de l'Environnement 2005).

La faune du Mali se caractérise par la diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs, ce qui représente un risque pour la survie des espèces les plus rares. Les divers cours d'eaux abritent près de 143 espèces de poissons. On dénombre au moins 640 espèces d'oiseaux, dont 15 sont considérées comme rares. Et pas moins de 136 espèces de mammifères, dont 70 grands mammifères. Certaines espèces sont actuellement en régression voir en disparition totale, comme, par exemple, l'éléphant, le lion, le guépard, le chimpanzé, la girafe, l'élan de Derby, la gazelle dama, le lamantin ou l'hippopotame nain. La perte de la biodiversité est liée à un ensemble de facteurs complexes.

Les principaux sont d'ordre climatique, notamment les sécheresses récurrentes, et d'ordre anthropique tels que le défrichement, l'exploitation anarchique du bois comme source d'énergie, les feux de brousse, la cueillette abusive (fruits verts, jeunes pousses, mutilation des arbres), le surpâturage, le braconnage, la pêche illicite, la pression agricole, la pauvreté, l'utilisation abusive des produits chimiques ou l'introduction d'espèces exotiques.

Un exemple typique est la jacinthe d'eau, originaire d'Amérique du sud et introduite vers 1990 autour de Bamako. Cette plante envahissante constitue une menace pour les espèces aquatiques végétales et animales qu'elle asphyxie.

Les conséquences de la perte de la biodiversité

La conséquence première de la perte de la biodiversité est une diminution de la variété animale, et végétale jusqu'à la disparition définitive de certaines espèces. Du fait des interactions biologiques, telles que les chaînes alimentaires, ce phénomène d'appauvrissement va en s'amplifiant. Ainsi, la disparition de plantes et d'animaux qui servent d'alimentation exclusive à certaines espèces animales va entraîner la disparition de ces dernières. Les plantes et animaux recèlent un potentiel économique qui n'est parfois pas encore connu (notamment pour l'alimentation et la médecine). Ils représentent donc une source de revenus potentiels pour les populations autochtones. Ceci est particulièrement valable pour le Mali, où 80% de la population vit de l'agriculture, et de l'élevage.

- **La dégradation du cadre de vie en milieu urbain**

La dégradation du cadre de vie liée à l'accroissement des centres urbains, et la prolifération des déchets à cause d'un manque aigu de structures appropriées de traitement des déchets, ainsi que les diverses formes de pollutions illustrent bien cette problématique.

Il est fréquent de constater, dans les villes africaines, que des sites initialement conçus comme espaces verts et places publiques ou communautaires se transforment en dépôts d'ordures anarchiques. A Bamako, 434 places de ce type ont été recensées en 2005. Sur 17 089 tonnes de matières plastiques, seules1720 t sont recyclées. Des villes comme Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou et Gao déversent quotidiennement 74 874 m3 d'eaux usées domestiques. Ce volume n'est pas traité convenablement car les ouvrages d'assainissement individuels, collectifs et communautaire font cruellement défaut.

Une grande partie des eaux usées domestiques est utilisée par les maraîchers, ce qui augmente considérablement le risque de propagation des maladies hydriques. Les gaz de combustion issus des moteurs, les fumées industrielles, l'incinération des déchets de diverse nature et les particules de poussière en suspension sont à l'origine d'une pollution atmosphérique de plus en plus préoccupante.

Conclusion :

Face à ce défit auquel l'Afrique est confrontée, il va de soi que la responsabilité des pollueurs de la planète terre soit située. Les pays pollueurs doivent mettre « l'homme et l'environnement » au centre de leur préoccupation. Si les mesures contraignantes ne sont pas prises contre les pollueurs, l'Afrique va devenir un noman'sland.